



N° de résolution
ou annotation

2020-01-01

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, madame Chantal Mainville, conseillère, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau, Fernand Landry, Réjean Lévesque et Marcel Mainville conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Était absente : Mme Marie-Ève Garand, conseillère.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h07, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour telle que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux de décembre;
- 4.0 Correspondance ;
- 5.0 Trésorerie;
 - 5.1 Dépenses de décembre;
 - 5.2 Adhésion 2020 Club Nautique Lac-Abitibi;
 - 5.3 Test eau camping 2020;
 - 5.4 Dépenses incompressibles 2020;
- 6.0 Modification politique - section taxes de services;
- 7.0 Adoption règlement # 199 Taxation et tarification 2020;
- 8.0 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
- 9.0 Ressources humaines :
 - 9.1 Contrats employés;
- 10.0 Avis de motion règlement #200 Politique de prise en charge des chemins privés;
- 11.0 Nomination représentant comité;
- 12.0 Réalisation appel d'offre programme PRIMEAU;
- 13.0 Appui FQM ;
- 14.0 Rapport des comités;
- 15.0 Période de questions;
- 16.0 Sujets divers;
- 17.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption procès-verbaux de décembre 2019;

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux du 3 et du 10 décembre 2019, leur lecture est dispensée.

2020-01-02

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux tel que présentés.



N° de résolution
ou annotation

2020-01-04

4.0 Correspondance;

M. Léo Plourde, maire fait état de la correspondance.

5.0 Trésorerie;

5.1 Dépenses de décembre ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer décembre 2019 au montant de : **87 271.72 \$**

Liste des comptes à payer janvier 2020 au montant de : **38 637.48 \$**

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer décembre 2019 au montant de : **1 713.12 \$**

Liste des comptes à payer janvier 2020 au montant de : **2 884.00 \$**

Salaires nets	- Novembre 2019 :	9 139.08 \$
	- Décembre 2019 :	7 139.44 \$

5.2 Adhésion 2020 Club Nautique Lac-Abitibi ;

2020-01-05

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adhérer au Club Nautique du Lac-Abitibi pour la saison 2020, au montant de 30 \$.

5.3 Test eau camping 2020 ;

2020-01-06

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Techni-Lab pour 2020 selon ce qui suit :

- Coliformes Totaux et E. Coli.	55.00 \$
- Cuivre	18.00 \$
- Fer et Manganèse	35.00 \$
- Nitrite et Nitrate	25.00 \$
- PH	15.00 \$
- Physico-chimique inorganique	335.00 \$
- Plomb	18.00 \$
- Turbidité	18.00 \$
- Frais de transport et prélèvement	100.00 \$
- Test annuel (Physico)	125.00 \$

5.4 Dépenses incompressibles 2020 ;

2020-01-07

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la directrice générale par intérim à payer toutes



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2020-01-08

dépenses incompressibles prévues au budget. Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.) ;
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage ;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente ;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale ;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la municipalité ;
- h) Les primes d'assurances ;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec ;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts) ;
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité »

6.0 Modification politique - section taxes de services;

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'abroger la section #25 de la politique de régie interne portant sur les taxes de services, adopté par la résolution 2006-02-40.

2020-01-09

7.0 Adoption règlement # 199 Taxation et tarification 2020;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 199 portant sur la taxation et tarification 2020.

8.0 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;

En vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums, un élu a déposé, devant le conseil, sa déclaration de mise à jour de ses intérêts pécuniaires.

9.0 Ressources humaines :

9.1 Contrats employés;

9.1.1 Contrat technicienne administrative ;

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Lise Roy technicienne administrative a été révisé par les élus en 2019;

2020-01-10

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de Mme Lise Roy technicienne administrative selon ce qui a été discuté entre les parties et ce rétroactif au 1^{er} décembre 2019.



N° de résolution
ou annotation

2020-01-11

2020-01-12

9.1.2 Contrat travail journalier principal ;

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Sébastien Roy journalier principal a été révisé par les élus en 2019;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de M. Sébastien Roy journalier principal selon ce qui a été discuté entre les parties.

9.1.3 Contrat travail préposée à l'entretien ménager;

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Chantal Pelletier préposée à l'entretien ménager a été révisé par les élus en 2019;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de Mme Chantal Pelletier préposée à l'entretien ménager selon ce qui a été discuté entre les parties.

10.0 Avis de motion règlement #200 Politique de prise en charge des chemins privés;

L'avis de motion a été donné par Mme Chantal Mainville.

11.0 Nomination représentant comité;

Reporté.

12.0 Réalisation appel d'offre programme PRIMEAU;

Reporté.

13.0 Appui FQM ;

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;



N° de résolution
ou annotation

2020-01-13

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Morneau
APPUYÉ PAR M. Marcel Mainville

QUE la municipalité de Roquemaure :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional M. Pierre Ménard, aux députés Mme Suzanne Blais, M. Pierre Dufour et Mme Émilise Lessard-Therrien, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

14.0 Rapport des comités;

15.0 Période de questions;

16.0 Sujets divers;

16.1 Carte joyeux anniversaire;

2020-01-14

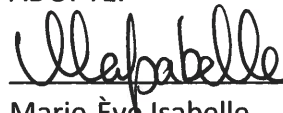
Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'envoyer une carte ainsi qu'un bouquet de fleurs pour souligner le 100^e anniversaire de Mme Marguerite Tardif.

17.0 Levée de la séance.

2020-01-15

À 21h03, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.



Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim



Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2020-01-16

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau, Fernand Landry et Réjean Lévesque, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Sous la présidence de M. le maire, le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h05.

M. le maire Léo Plourde constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la loi.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux du projet RIRL présenté au MTQ ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la réunion.

3.0 Engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux du projet RIRL présenté au MTQ

Programme d'aide à la voirie locale Mesures particulières

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- ✓ Estimation détaillée du coût des travaux

2020-01-17

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Fernand Landry, appuyé par Rodrigue Morneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.0 Période de questions

5.0 Levée de la séance

2020-01-18

Mme Marie-Eve Garand propose la levée de la séance, secondé par M. Marcel Mainville.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale
par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2020-02-19

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, Mme Marie-Ève Garand, conseillère, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau, Fernand Landry, Réjean Lévesque et Marcel Mainville conseillers.

Était absente, Mme Chantal Mainville, conseillère.

Était également présente, Mme Lise Roy, technicienne administrative.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h11, sous la présidence de M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 6 et 27 janvier;
- 4.0 Correspondance ;
- 5.0 Trésorerie;
 - 5.1 Dépenses de décembre 2019 et janvier 2020;
 - 5.2 Fermeture prêt 1 – aménagement salle du Marais;
- 6.0 Commission d'accès à l'information : représentation par un avocat
- 7.0 Dossier RIRL 2016-488B: Préparation de l'appel d'offres pour le SEAO
- 8.0 Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de Michel Tardif ;
- 9.0 Rapport final fonds-19-07-03 de mise en valeur des lots intramunicipaux;
- 10.0 Présentation projet règlement #200 décrétant l'entretien des chemins privés ouverts au public;
- 11.0 Nomination des représentants de comité;
- 12.0 Réalisation d'appel d'offres sur le programme PRIMEAU;
- 13.0 Achat d'huile à chauffage;
- 14.0 Adoption du rapport financier 2018 de l'OMH de Roquemaure;
- 15.0 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)
- 16.0 Rapport sur la gestion contractuelle 2019;
- 17.0 Nomination des auditeurs 2020 pour la comptabilité municipale et Recyc Québec;
- 18.0 Adhésion à la COMBEQ de l'inspecteur municipal;
- 19.0 Projet Canada Été 2020 : service de garde
- 20.0 Période de questions;
- 21.0 Sujets divers;
- 22.0 Levée de la séance.



2020-02-20
Date de résolution
ou annotation

2020-02-21

2020-02-22

2020-02-23

3.0 Adoption des procès-verbaux de janvier 2020;

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 27 janvier 2020, sa lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 27 janvier tel que présenté.

Pour le procès-verbal du 6 janvier, un conseiller ne l'ayant pas lu, son adoption est reportée à la prochaine réunion.

4.0 Correspondance;

M. Léo Plourde, maire fait état de la correspondance.

Fondation Brousseau-Dargis : Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de ne pas contribuer à la levée de fonds de la Fondation, n'ayant budgété aucun montant pour cet organisme pour 2020.

5.0 Trésorerie;

5.1 Dépenses de janvier ;

ATTENDU QUE LE conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer janvier 2020 au montant de : 60 227.30 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer janvier 2020 au montant de : 229.58\$

Salaires nets - Janvier 2020 : 7 190.53 \$

5.2 Fermeture du prêt de l'aménagement de la salle du marais ;

ATTENDU QUE la municipalité a les liquidités suffisantes pour fermer le prêt effectué suite à la rénovation de la salle du Marais, dont le solde est de 26 882.35\$;

ATTENDU QUE la pénalité de 1 701.01\$ chargée à la municipalité est moindre que les intérêts que nous aurions à payer si on continuait à faire nos versements mensuels jusqu'à la fin de notre contrat en novembre 2023 ;

ATTENDU QUE les intérêts que nous rapportent notre placement (1.20%) sont moindres que ceux qui nous sont facturés (5.30 %) sur ce prêt ;

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de fermer notre prêt no 1.



N° de résolution
ou annotation

2020-02-24

6.0 Commission d'accès à l'information : représentation par un avocat

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a reçu une demande d'accès à l'information d'un citoyen concernant des documents comptables du club des loisirs ;

ATTENDU QUE les documents fournis par la directrice générale par intérim ne sont pas à la satisfaction du demandeur et que la directrice générale par intérim, malgré les demandes répétées au club des loisirs, n'a pu obtenir les documents spécifiquement demandés ;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé officiellement une plainte auprès de la commission d'accès à l'information du Québec, malgré les efforts faits par la directrice générale par intérim pour répondre à ses demandes ;

ATTENDU QUE la Commission d'accès à l'information a convoqué la directrice générale par intérim pour se présenter devant la juge afin de répondre de ce dossier ;

IL EST EN CONSEQUENCE, proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité d'accepter la dépense d'avocat engagée dans ce dossier par M. le Maire, afin de défendre les droits et devoirs de la directrice générale par intérim et par le fait même ceux de la municipalité.

M. Fernand Landry et M. Réjean Lévesque votent contre cette proposition.

7.0 Dossier RIRL 2016-488B: Préparation de l'appel d'offres pour le SEAO

ATTENDU QUE nos plans et devis pour ce dossier (remplacement de 2 ponceaux dans le rang 4 & 5) ont déjà été faits à l'été 2019 par la Firme SNC Lavalin ;

ATTENDU QUE le montage de l'appel d'offres à faire paraître sur le SEAO pour la réalisation des travaux était déjà prévu et inclus dans le prix payé pour les plans et devis ;

2020-02-25

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de demander à la firme SNC Lavalin de publiciser l'appel d'offres sur le site SEAO dès que nous aurons la lettre d'annonce du Ministre de l'acceptation de notre demande d'aide dans ce dossier.

8.0 Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de Michel Tardif : commission de protection du territoire agricole.

ATTENDU QUE M. Michel Tardif adresse une demande d'utilisation à des fins autres l'agriculture à la CPTAQ, soit l'installation d'une roulotte de voyage, recouverte d'un abri pour la protéger des intempéries, ainsi qu'une remise pour entreposer les accessoires utilisés en période estivale ;

ATTENDU QUE la municipalité, a déjà fait des recommandations auprès de la CPTAQ afin d'élargir sa zone de villégiature riveraine ;

ATTENDU QUE le développement de notre petite municipalité passe en grande partie par la villégiature ;

ATTENDU QUE la demande de M. Tardif ne contrevient à aucune réglementation municipale ;



2020-02-26
Date de résolution
ou annotation

IL EST EN CONSEQUENCE, proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de recommander à la CPTAQ d'accepter la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de M. Tardif en autant que celui-ci nous assure qu'il se conformera à toute réglementation existante, telle que la loi sur l'Environnement, la Q-2-r.22 etc.

9.0 Rapport final fonds-19-07-03 de mise en valeur des lots intramunicipaux;

2020-02-27

La municipalité ayant présenté une demande d'aide financière en 2019 au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, cette demande ayant été acceptée (Fonds 19-07-03 : gravelage de chemin), il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu d'adopter le rapport d'activités pour le projet « Voirie forestière sur lots intra », les travaux ayant été réalisés entre le 01 septembre et le 30 novembre 2019 et les dépenses du projet s'élevant à 33 327.85 \$.

10.0 Adoption du règlement #200 décrétant l'entretien de chemins privés ouverts au public.

2020-02-28

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 200 décrétant l'entretien d'hiver de chemins privés ouverts au public.

11.0 Nomination des représentants de comités

ATTENDU QUE pour faciliter la gestion de la municipalité, la formation de comités pour prendre en charge différents dossiers est recommandée;

2020-02-29

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Rodrigue Morneau, appuyé par Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de nommer les représentants suivants sur les divers comités :

- Gérance : Marcel Mainville et Rodrigue Morneau
- Organismes : Marie-Ève Garand
- Camping : Réjean Lévesque, Fernand Landry et Chantal Mainville
- Politiques, procédures et règlements municipaux : Marie-Ève Garand, Marcel Mainville et Fernand Landry.
- Foresterie : Marcel Mainville et Rodrigue Morneau
- Sécurité publique : Léo Plourde, Réjean Lévesque et la directrice générale par intérim.
- Familles, nouveaux arrivants et aînés : Rodrigue Morneau et Chantal Mainville
- Ressources humaines : Léo Plourde, Marie-Ève Garand et Marcel Mainville
- CADR : Réjean Lévesque et Marie-Ève Garand
- OMH : Rodrigue Morneau



N° de résolution
ou annotation

2020-02-30

12.0 Réalisation de l'appel d'offres pour le programme PRIMEAU :

ATTENDU QUE notre Plan d'Intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et l'assainissement des eaux usées a été accepté par le Ministère ;

ATTENDU QU'IL est maintenant temps de préparer un appel d'offres pour la réalisation des travaux à être subventionnés dans le cadre du programme Primeau ;

ATTENDU QUE le dossier est très complexe et très technique et dépasse les compétences des employées municipales ;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de requérir les services de M. Jocelyn Caron, ingénieur civil à la MRC d'Abitibi-Ouest afin de monter notre appel d'offres à être publié sur le SEAO. Une évaluation a été faite par M. Caron, des coûts approximatifs pour monter le dossier, sa correction suite à la validation de M. Dorvil, la participation au comité de sélection ainsi que l'analyse des soumissions reçues, le temps total est évalué à 40 heures soit environ 2 000. \$ pour le dossier.

2020-02-31

13.0 Achat huile à chauffage;

N'ayant constaté aucun écart entre les soumissions reçues pour l'huile à chauffage des compagnies qui ont répondu à notre demande, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de commander 1500 litres d'Énergie Sonic

2020-02-32

14.0 Adoption du rapport financier 2018 de l'OMH de Roquemaure;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry, et résolu que la municipalité de Roquemaure adopte le rapport financier de l'office Municipal d'Habitation de Roquemaure (OMH) au 31 décembre 2018.

Cette résolution abroge la résolution 2019-08-183 adoptée le 13 août 2019. Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2020-02-33

15.0 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 155,060. \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Roquemaure informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

16.0 Rapport sur la gestion contractuelle 2019;

La municipalité de Roquemaure avise les citoyens que l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2019.



N° de résolution
ou annotation

2020-02-34

17.0 Nomination des Auditeurs 2020 pour la comptabilité municipale et Recyc Québec;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres à l'automne 2019 pour l'audit des états financiers 2020 de la municipalité ;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 réponses à notre demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse, soit celle présentée par Daniel Tétreault, CPA Inc., au montant de 5 750 \$ pour les états financiers municipaux et de 640.00\$ pour Recyc Québec.

2020-02-35

18.0 Adhésion à la COMBEQ de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la cotisation de notre inspecteur municipal pour son adhésion à la COMBEQ, soit la partie applicable à la municipalité de Roquemaure, répartie selon le nombre de municipalités utilisatrices de ses services, soit 66.49 \$ pour 6 municipalités en 2020, facture que nous fera parvenir la municipalité de Poularies.

2020-02-36

19.0 Projet Canada Été 2020 : camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure, dans le cadre de sa politique familiale, désire offrir, encore en 2020, un camp de jour;

ATTENDU QUE ce camp a été fréquenté par 16 enfants pour un total de 277 jours de camp de jour offerts à l'été 2019, d'où un besoin réel dans notre municipalité;

IL EST EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de présenter une demande de financement sur le programme Canada Été 2020 pour la création de 2 emplois d'été d'animatrices de camp de jour.

2020-02-37

20.0 Période de questions;

21.0 Sujets divers;

21.1 Photos des maires

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure désire conserver un souvenir des élus qui ont eu la charge de maire depuis ses débuts ;

ATTENDU QUE nous avons déjà les photos des maires depuis l'ouverture de la municipalité en 1952 jusqu'à 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de demander à Mme Lucie Gravel, mairesse de 2013 à 2017 et M. Léo Plourde, maire depuis 2017 de passer chez le photographe afin que l'on puisse ajouter leur photo à notre collection. De plus, il est demandé que l'on descende ces photos pour les exposer sur le mur de la salle du Marais, où elles auront plus de visibilité que dans le bureau de la directrice générale.



N° de résolution
ou annotation

2020-02-38

2020-02-39

21.2 Permis pour la trappe des castors

ATTENDU QUE nous avons des problèmes avec les castors à chaque année;

ATTENDU QUE pour trapper ces castors qui sont nuisibles pour nos routes, nous devons demander un nouveau permis à chaque année;

ATTENDU QUE nous ne sommes certainement pas les seules municipalités à vivre avec cette problématique sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU'IL y aurait la possibilité pour la MRC d'Abitibi-Ouest de faire une demande de permis régional pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest de faire une demande de permis régional auprès du Ministère de la Faune (MFFP).

22.0 Levée de la séance.

A 21h16, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de fermer la séance, tous les sujets ayant été discutés.

Lise Roy
Technicienne administrative

Léo Plourde
Maire